

Fédération Française Handisport
Assemblée Générale du 15 avril 2023
Rapport financier 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux statuts de notre Fédération, il doit être rendu compte à l'Assemblée générale de la situation et de l'activité budgétaire de notre Fédération durant l'exercice 2022 et les comptes annuels doivent être soumis à votre approbation.

Les comptes annuels, qui vous ont été transmis, ont été établis dans le respect des principes comptables en vigueur, en intégrant les évolutions relatives au changement de réglementation comptable applicable aux associations à compter de 2020 (règlement ANC n° 2018-06).

I) Fonctionnement financier de la FFH

Organisation comptable

Le service, rattaché au Délégué Général, comptait trois personnes début 2022, et a été renforcé d'une quatrième personne en mars 2022. Il a terminé l'année 2022 à 4 personnes.

Malgré ce renfort, les travaux d'informatisation de certains process n'ont pas pu être réalisés, à l'exception du logiciel gérant les immobilisations.

Le travail sur la dématérialisation des factures a été enclenché sans pouvoir être terminé.

L'extension du logiciel de gestion des notes de frais n'a pas été réalisée.

Dans ces conditions, ce service reste toujours en surcharge du fait de procédures papier trop consommatrices de ressources et de temps.

Les travaux de refonte du règlement financier ont été repris avec l'objectif de les finaliser avant l'Assemblée Générale d'avril 2023.

Les travaux pour améliorer le suivi budgétaire se sont poursuivis, mais il reste encore du travail à faire pour un meilleur suivi et contrôle des dépenses.

Trésorerie

La Fédération a des ressources provenant essentiellement de subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de partenariats/mécénats provenant d'entreprises.

Ces ressources parviennent à la Fédération de manière irrégulière en cours d'année alors que les dépenses sont plus lissées dans le temps.

Par exemple les premières subventions de l'ANS, importantes, n'arrivent souvent pas avant le mois d'avril, voire plus tard dans l'année.

Dans ces conditions la trésorerie de la Fédération est soumise à de fortes variations et à certaines périodes de l'année le niveau de cette trésorerie est trop faible.

Pourtant, en 2022, la situation de trésorerie a été moins tendue qu'en 2021, sauf en mars-avril. Les discussions ouvertes avec la banque Société Générale, banque historique et partenaire officiel de la Fédération, nous ont rassurés sur la capacité à obtenir une solution de facilité de caisse malgré la situation difficile de la RIP, mais les délais des travaux avec la Société Générale sont toujours plus longs que souhaité, ce qui oblige à anticiper ou rechercher d'autres solutions court terme.

Budgets

Les budgets sont établis annuellement et classés en trois grandes rubriques :

- Fonctionnement ;
- Sport dont part financée par l'ANS et part financée par la FFH ;
- La Résidence Internationale de Paris (RIP).

Pour ce qui concerne le Fonctionnement et la RIP, les budgets sont établis par le Délégué Général et le service Comptabilité en collaboration avec le Trésorier Général, d'après les résultats de l'exercice précédent et après consultation des responsables des budgets concernés.

Pour ce qui concerne le Sport, les budgets prévisionnels sont établis par le DTN et ses adjoints. Les éléments ainsi obtenus sont ensuite regroupés par la Comptabilité et présentés en cellule budgétaire puis en Comité Directeur.

Un travail a été mené cette année 2022 pour renforcer la présentation du suivi des dépenses et des prévisions d'atterrissage ; les éléments en ont été régulièrement présentés à la cellule budgétaire, en Bureau Directeur et en Comité Directeur.

II) Situation de la Fédération durant l'exercice écoulé

II - 1) Faits marquants de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par une reprise de l'activité sportive plus forte qu'estimée en début d'année lors du travail budgétaire.

Les Jeux Paralympiques de Pékin ont pu se dérouler, et le bon nombre de médailles obtenues a eu un impact sur le volume des primes versées aux athlètes.

Les manifestations ont pu reprendre : HOP, JNAH, championnat d'Europe de rugby fauteuil, Deaflympics au Brésil, tournoi international de tennis de table à Saint-Quentin en Yvelines, les premiers championnats de France mutualisés...

Le soutien financier de l'Etat (Agence Nationale du Sport - ANS), des collectivités locales concernées et de plusieurs partenaires a été essentiel pour l'organisation et la participation à ces événements sportifs, ce dont nous les remercions très sincèrement.

La Fédération a obtenu l'organisation des Championnats du monde de Para Athlétisme à Paris en juillet 2023. Pour l'organisation de cet événement la Fédération a créé une structure spécifique, le COMAP (Comité d'Organisation des Mondiaux d'Athlétisme de Paris). La Fédération a mis à disposition du COMAP des moyens (salariés, locaux, ...) en lui refacturant la charge correspondante.

Il faut aussi mentionner le travail des équipes Marketing, sous le pilotage du Trésorier Adjoint Guy Tisserant, pour développer les partenariats, ce qui a permis de fortement augmenter les recettes de la Fédération.

En revanche il faut noter que les partenaires interviennent beaucoup plus en achat de prestation qu'en mécénat, ce qui oblige à développer les contreparties pour répondre aux demandes des

partenaires et donc à mobiliser les moyens et ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces contreparties, même si le coût doit rester inférieur à la recette.

La Résidence Internationale de Paris (RIP) a connu un début d'année toujours difficile avec le redressement judiciaire qui a duré toute l'année. Néanmoins un travail de commercialisation a pu être initié avec un des candidats à la reprise, le groupe Sergic, qui s'est traduit par un développement de l'activité hôtelière sur la fin de l'année.

L'année 2022 a été aussi marquée par plusieurs changements de Directeur Technique National (DTN), ce qui a perturbé certains travaux, par exemple le travail sur le Règlement Financier, qui a toutefois bien avancé sur la période récente.

En février 2023 a été découverte une fraude réalisée par un salarié de la Comptabilité. Le salarié concerné a été mis à pied, puis licencié, le diagnostic détaillé est toujours en cours avec notre banque, une plainte auprès du procureur de la République a été déposée. L'impact dans les comptes 2022 se traduit par une charge exceptionnelle de 60 k€. Le mécanisme de cette fraude est détaillé ci-après.

II - 2) Exposé sur les résultats

Le résultat fédéral :

(en €)	Réalisé définitif 2022	Budget prévisionnel 2022	Ecart réalisé/ budget
Fonctionnement			
<i>Recettes</i>			
Licences (y.c. plan relance)	1 099 124	960 000	139 124
Partenariats SL et NL	3 516 751	2 975 667	541 083
Quote part subvention	210 802	211 000	- 198
Autres produits	195 025	42 600	152 425
Magazine	38 944	42 000	- 3 056
Produits exceptionnels	41 186	10 000	31 186
<i>Dépenses</i>			
Licences reversements	- 135 456	0	- 135 456
Partenariats reversements	- 95 867	0	- 95 867
Dépenses de personnel	- 1 528 076	- 1 595 008	66 932
Taxes salaires	- 138 944	- 140 000	1 056
Fonctionnement courant	- 643 109	- 720 738	77 628
Communication	- 121 302	- 134 500	13 198
Magazine dépenses	- 44 894	- 61 500	16 606
Marketing	- 407 863	- 302 000	- 105 863
Système Information	- 42 693	- 66 483	23 790
Redevance terrain	- 165 000	- 150 000	- 15 000
Dotations	- 308 633	- 380 000	71 367
Charges exceptionnelles	- 131 313	- 25 000	- 106 313
Recettes Fonctionnement	5 101 832	4 241 267	860 565
Charges Fonctionnement	- 3 763 150	- 3 575 229	- 187 921
Résultat Fonctionnement	1 338 682	666 038	672 644
Sport ANS			

<i>Recettes</i>			
Subventions ANS CO CPO	5 885 746	5 031 000	854 746
Fonds dédiés	82 006	211 656	- 129 650
Autres subvent. ANS	309 000	370 000	- 61 000
Primes Pékin	563 000	500 000	63 000
<i>Dépenses</i>			
Sport CO CPO dépenses	- 5 950 311	- 4 990 000	- 1 820 311
Fonds dédiés reprise et dot	- 68 893	- 211 656	142 763
Autres dépenses ANS	- 128 383	- 370 000	277 617
Primes Pékin	- 554 997	- 500 000	- 54 997
Recettes Sport ANS	6 839 752	6 112 656	727 096
Charges Sport ANS	- 6 702 584	- 6 071 656	- 630 928
Résultat Sport ANS	137 168	41 000	96 168
Sport financé FFH			
<i>Recettes</i>			
Salaires sport	363 400	228 800	134 600
Autres recettes	1 602 990	540 000	1 062 990
Handifix	102 047	96 000	6 047
Manifest except	983 224	1 508 000	- 524 776
<i>Dépenses</i>			
Salaires sport	- 1 034 767	- 1 064 317	29 549
Autres dépenses	- 1 706 362	- 629 599	- 1 076 763
Handifix	- 64 544	- 92 600	28 057
Manifest exceptionnelles	- 1 968 521	- 1 482 421	- 486 100
Recettes Sport finct FFH	3 051 662	2 372 800	678 862
Charges Sport finct FFH	- 4 774 193	- 3 268 936	- 1 505 257
Résultat Sport finct FFH	- 1 722 532	- 896 136	- 826 396
Sous-total Res Fct + Sport	- 246 681	- 189 098	- 57 583
RIP			
Gestion RIP recettes	1 146 080	443 000	703 080
Gestion RIP dépenses	- 861 760	- 300 000	- 561 760
Résultat RIP	284 319	143 000	141 319
RECETTES FFH	16 139 325	13 169 723	2 969 603
DEPENSES FFH	- 16 101 687	- 13 215 821	- 2 885 866
RESULTAT FFH	37 638	- 46 098	83 736

Explication générale

Globalement, nous dégageons un résultat positif de **37,6 k€** alors que nous avons prévu un déficit de 46 k€.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 16 avril 2022 d'affecter ce résultat bénéficiaire de 37,6 k€ en report à nouveau.

Cette réduction du déficit par rapport au budget s'explique par plusieurs raisons.

Le budget 2022 a été construit de manière prudente en partant des réalisés 2020 et 2021, qui étaient des années exceptionnelles du fait de la Covid.

Le montant des partenariats, qu'ils soient fléchés sur un sport ou une manifestation exceptionnelle ou qu'ils ne soient pas fléchés, a été beaucoup plus important que budgété.

Les dotations ANS pour le financement de la performance ont été plus importantes que prévues, dans l'optique de la préparation des JP de Paris 2024, ce qui entraîne un accroissement correspondant de la part fédérale.

En ce qui concerne la RIP, la recherche d'un repreneur dans le contexte de la procédure redressement de judiciaire a bien avancé. Mais pour faciliter cette reprise, les comptes 2022 intègrent une reprise de provision pour risques en contrepartie de l'abandon de créances avec retour à meilleure fortune. Ces mouvements financiers de l'ordre de 630 k€ se compensent dans les comptes mais n'étaient pas inscrits dans le budget.

Enfin les discussions avec la Ville de Paris se sont poursuivies mais sans aboutir formellement. Aucune écriture spécifique n'a été passée à ce titre dans les comptes 2022, la situation ne l'exigeant pas.

Explications détaillées versus le budget 2022

Fonctionnement

Les recettes des licences sont en augmentation de plus de 100 k€ par rapport au budget, du fait en particulier du plan de relance ANS par suite de la Covid. Mais des dépenses non prévues au budget (versements CRH et CDH et contreparties du plan de relance ANS) viennent compenser cette augmentation, le solde n'étant supérieur que de près de 4 k€ au budget.

Les recettes sont beaucoup plus importantes que prévues au budget du fait de contributions de partenaires en forte hausse par rapport au budget, le budget n'intégrant pas les négociations en cours et ne prenant en compte que les conventions signées.

Mais il faut signaler que les partenariats sous forme de mécénat sont en baisse de 620 k€ alors que les partenariats avec contreparties sont en hausse de près de 1 300 k€ par rapport au budget 2022.

La refacturation de personnel et de locaux au COMAP n'était pas prévue au budget, et vient apporter 120 k€ de recettes.

Du côté des dépenses il faut noter la bonne maîtrise des frais de personnel et des dépenses courantes de fonctionnement.

En revanche les contreparties des partenariats sont supérieures de 96 k€ au budget, et les dépenses de marketing du fait de l'animation des partenaires et des sensibilisations de 106 k€.

Les dépenses de fonctionnement intègrent aussi en charge exceptionnelle la fraude découverte début 2023, pour un montant de 60 k€.

Sport

Pour mémoire, le budget des sports se répartit en 2 rubriques, l'une dénommée « ANS » regroupant les activités financées par les subventions ANS (CO et CPO, Aides Personnalisées, matériel Haute Performance, primes Pékin), l'autre couvrant le reste du sport financé par la Fédération.

Sport ANS

Nous avons prévu au budget un résultat de 41 k€, la dotation « Plan de Transformation Numérique » ayant été mise en recette dans ce chapitre, la charge ayant été placée en Fonctionnement, le reste des dépenses devant correspondre aux recettes.

Les ressources réelles ont été assez différentes de celles prévues au budget, avec des plus (avenant Contrat Performance, aides personnalisées, primes Pékin) et des moins (matériel Haute Performance, fonds dédiés) mais au total des ressources supérieures de 727 k€ au budget.

Les dépenses ont été en augmentation de 631 k€, notamment pour les aides personnalisées, le contrat de performance, les appels à projets et les primes Pékin, malgré des dépenses moindres sur les fonds dédiés et le matériel HP.

Finalement l'écart par rapport au budget est de 96 k€ sur le solde recettes moins dépenses.

Sport financé FFH

Les recettes sont en augmentation par rapport au budget de 679 k€.

Les principales évolutions résultent de l'augmentation des dotations pour la rémunération des sportifs (105 k€) et de l'augmentation des recettes attribuées aux commissions (1 040 k€), par de nouveaux partenaires et l'affectation des bénévoles, mais qui se traduit par une augmentation équivalente des dépenses des commissions.

En revanche le budget prévoyait un montant de partenariat plus important que réalisé sur le financement des manifestations exceptionnelles. L'écart s'élève à – 525 k€.

Les dépenses sont très supérieures à celles prévues au budget (+ 1 505 k€).

Cela résulte principalement de la prise en compte des dépenses propres aux commissions, comme indiqué ci-dessus, et d'un dépassement budgétaire des événements exceptionnels pour 486 k€.

RIP

Nous avons prévu au budget un résultat positif de 143 k€. L'année s'est conclue avec un résultat de 284 k€, soit un écart de 141 k€.

Cet écart résulte surtout d'une moindre dotation aux amortissements que prévu au budget (- 116 k€).

L'écart par rapport au budget des montants de recettes et dépenses est aussi principalement lié à la reprise en exceptionnel de provision pour 630 K€ en contrepartie de l'abandon de créance RIP du même montant.

Cet abandon de créance prévoit une clause retour à meilleure fortune pour 673 k€.

La situation de la RIP par rapport à la FFH est désormais saine et dans l'avenir, seules des reprises positives peuvent éventuellement se produire.

Le reste de l'activité courante de la RIP a été conforme au budget.

Bénévolat

Pour mémoire, le bénévolat représente une valeur de plus d'un million d'euros (1 183 k€ dans les comptes 2022 dont 531 k€ de bénévolat inclus dans les recettes propres des commissions).

Le rôle des bénévoles est majeur dans le fonctionnement de la Fédération et il mérite d'être souligné et remercié.

Présentation comptable du Résultat

La présentation comptable du résultat 2022 est la suivante :

RESULTAT (en €)	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits d'exploitation	14 437 656	12 521 480
Charges d'exploitation	14 520 376	12 413 329
Résultat d'exploitation	- 82 720	108 501
Produits financiers	5 928	1 004
Charges financières	959	714
Résultat financier	4 340	290
RESULTAT COURANT	- 78 380	108 442
Produits exceptionnels	957 395	319 276
Charges exceptionnelles	840 366	591 396
RESULTAT EXCEPTIONNEL	117 029	- 272 120
Impôt sur les bénéfices	1 012	142
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 637	- 163 820

Ce tableau permet de mesurer l'évolution de la situation sur deux points :

- le **résultat de l'exercice**, est passé en **positif à 38 k€** au lieu d'un résultat négatif de - 164 k€ ;
- le **résultat courant** est redevenu négatif, passant de 108 k€ à **- 78 k€**.

La dégradation du résultat courant est corrélée avec la reprise d'activité, les dépenses d'exploitation ayant progressé plus vite que les produits d'exploitation.

II - 3) Exposé sur le bilan

ACTIF

ACTIF (en €)	Net 2022	Net 2021
Immobilisations corp et incorp	4 027 451	4 350 357
Immobilisations financières	3 430	9 430
Sous total I	4 031 180	4 359 787
Stock et en-cours	95 595	10 148
Créances	1 810 759	2 225 117

Valeurs mobilières	1 085 917	2 085 619
Disponibilités	1 030 720	1 150 616
Charges constatées d'avance	326 272	387 668
Sous total II	4 347 263	5 859 167
TOTAL ACTIF	8 378 443	10 218 954

Le poste Immobilisations nettes poursuit sa décroissance, de 4 360 k€ à 4 031 k€ au 31/12/2022, la différence est due aux amortissements de l'année.

Les créances nettes s'élèvent à 1 810 k€, contre 2 225 k€ au 31/12/2021, niveau plus habituel. Pour mémoire fin 2021 il y avait un retard dans le versement de la contribution d'EDF et dans le loyer de décembre de la RIP.

La Trésorerie passe de 3 236 k€ à 2 117 k€, en phase avec la diminution des dettes de 1 798 k€.

PASSIF

PASSIF (en €)	Net 2022	Net 2021
Fonds propres	2 394 731	2 357 094
Subventions d'investissement	1 764 495	2 036 609
Sous total I	4 159 226	4 393 703
Sous total II Fonds dédiés	403 734	211 656
Sous total III Provisions	646 192	646 192
Sous total IV Dettes	3 169 292	4 967 403
TOTAL PASSIF	8 378 443	10 218 954

Nos fonds associatifs, hors subventions d'investissement, sont de 2 395 k€ en légère augmentation par rapport aux 2 357 k€ au 31/12/2021. Ces fonds sont composés principalement de réserves pour projets associatifs pour 820 k€ et de fonds en report à nouveau pour 1 379 k€, auxquels il faut ajouter le résultat positif de 38 k€ de l'exercice 2022.

Conformément à la décision prise à l'assemblée générale de 2022, la perte 2021 de 163.8 k€ a été affectée à la réserve Tokyo pour 137.3 k€ et en « report à nouveau » pour 26.4 k€.

Les subventions d'investissement nettes s'élèvent à 1 764 k€ contre 2 037 k€ fin 2021, poursuivant leur diminution régulière.

Les provisions pour risques et charges restent inchangées à 646 k€, du fait de l'absence d'évolution de la situation avec la Ville de Paris.

Les fonds dédiés sont en augmentation et passent de 212 k€ fin 2021 à 404 k€ en fin d'exercice. Ils se composent principalement d'un fonds dédié pour le matériel haute Performance (157 k€) et un autre pour Impact 2024 (140 k€).

Les dettes d'exploitation sont en baisse, passant de 4 967 k€ à 3 169 k€. Elles se composent essentiellement des dettes fournisseurs (1 360 k€), des dettes sociales et fiscales (638 k€), des autres dettes (201 k€) et des produits constatés d'avance (823 k€).

III) Informations sur La Résidence Internationale de Paris (filiale)

À la suite de la mise en redressement judiciaire de la RIP le 10 août 2021, des solutions ont été recherchées. L'administrateur judiciaire privilégiant une cession, la Fédération, sous l'impulsion de son délégué Général L.F. Doyez, s'est mobilisée pour proposer un plan de sauvegarde et de continuité.

Plusieurs options ont été étudiées, l'élaboration d'un business-plan pour les 10 prochaines années a été menée en collaboration avec des professionnels du secteur.

Cela a permis de retrouver de la confiance dans le modèle économique de la RIP et d'instaurer des discussions et une mise en concurrence de possibles repreneurs.

La Fédération a décidé en juin 2022 de privilégier le groupe Sergic, notamment par rapport à l'offre du groupe Atalante.

Nous avons devancé la collaboration avec le groupe retenu, et la validation par le Tribunal de Commerce de Paris : la RIP a bénéficié de l'expertise commerciale de Sergic dès septembre 2022. Cela a permis de redresser fortement le taux d'occupation hôtelière en fin d'année 2022 et à la RIP d'honorer son loyer vis-à-vis de la FFH.

La période d'observation a été prolongée deux fois.

Finalement le jugement est intervenu le 17 mars 2023. Il a arrêté le plan de redressement de la RIP avec l'offre de Sergic et un plan d'apurement des dettes sur 10 ans, incluant le remboursement du compte courant FFH de 532 K€.

Quant à la créance FFH (compte client) qui a fait l'objet d'un abandon de créance, elle sera remboursée à l'issue de ce plan de 10 ans.

Cette évolution positive de la situation de la RIP sécurise le paiement de son emprunt (dont la FFH est caution) et le paiement des loyers (la RIP est à jour de ses loyers et aucune dépréciation n'a été passée dans les comptes au titre de la RIP).

Dans ces conditions, aucune autre écriture de provision n'a été passée dans les comptes au titre de la RIP.

IV) Fraude

Avec l'aide de la SG, à la date du 28 février 2023, la FFH a détecté l'existence de détournements opérés par un employé de la comptabilité présent depuis plus de 10 ans ; ce dernier a réalisé des fraudes dites « à l'IBAN » cumulées à la production de faux justificatifs de dépenses, lui permettant de faire des virements à son profit.

Nous avons au sein de notre FFH des procédures de validation et paiement des dépenses ; les dépenses sont visées par l'ordonnateur ; les ordres de virement sont préparés par le service comptabilité, mais seul le Trésorier signe les ordres de virement aux vues des justificatifs.

La fraude à l'IBAN est le fait d'associer un IBAN avec un nom de bénéficiaire qui ne correspond pas.

Les banques ne vérifient pas la correspondance entre l'IBAN et le nom du bénéficiaire. Certaines banques ne permettent pas d'ajouter plusieurs bénéficiaires de virements en utilisant le même IBAN, la SG si.

Le fraudeur opérait de manière méticuleuse en détournant les procédures internes par la production de faux documents : fausses factures, fausses mentions, faux mails.

Chaque opération a fait l'objet de procédés et de productions originales.

On peut cependant déceler deux modes opératoire différents.

- L'un sur les factures de fournisseurs et prestataires ;
- L'autre sur la falsification des bulletins de paie.

Le fraudeur se fondait sur une facture existante de la Fédération Française Handisport.

Par son poste au sein de la Comptabilité, il pouvait participer à la préparation du règlement de cette facture en mentionnant la ligne budgétaire adéquate.

Cette opération était en tout point conforme aux actions et procédures de la FFH.

Reprenant cette facture déjà réglée et les messages précisant les validations internes liées à la réalité de cette opération, il générait une nouvelle facture en modifiant la date, le montant, la ligne budgétaire... et le RIB du compte à créditer, qui était celui d'un des comptes qu'il avait personnellement ouverts.

Il modifiait donc régulièrement le bénéficiaire du RIB, sans que cela ne produise d'alerte, ni au niveau de la Comptabilité, ni surtout au niveau des banques.

Ce faisant, il n'y a jamais eu une même facture payée deux fois et donc pas de doublon qui aurait immanquablement suscité des questions en interne

En ce qui concerne la falsification des bulletins de paye, le fraudeur s'appuyait ici sur le suivi comptable et financier qu'il opérait sur la gestion des ressources humaines.

Comme pour les factures, il établissait d'abord des situations justes, des bulletins de salaires correctes, en adéquation avec la situation et le montant de rémunération des collaborateurs.

L'ensemble de ces fiches de salaires était contrôlé par la chef comptable, puis envoyé à chaque intéressé.

Au moment du paiement, lorsque la situation personnelle d'un collaborateur le permettait, il émettait alors un deuxième et faux bulletin de salaire, rectifié en augmentant de montants qui auraient pu être dus au salarié, et l'écart était versé sur un compte qu'il détenait.

Le salarié concerné recevait le montant de la rémunération tel qu'il était mentionné dans le seul bulletin de salaire qu'il avait reçu, le premier.

Le paiement s'effectuait sur le fondement du deuxième bulletin de salaire rectifié ; les sommes supplémentaires étant versées sur un compte appartenant au fraudeur.

Cette fraude dite « à l'IBAN » nous incite à renforcer encore nos contrôles internes et à automatiser un certain nombre de process, par exemple la gestion des notes de frais ou la dématérialisation des factures.

Il convient aussi de voir avec la banque comment renforcer les contrôles sur la création des IBAN et de bloquer l'utilisation multiple d'un même IBAN (comme le font la plupart des autres banques).

D'autre part le contrôle du paiement des salaires doit aussi être renforcé avec validation du virement des paies après examen détaillé du fichier de virement. À cet effet, il a été décidé d'externaliser le gestion de la paye auprès d'un cabinet spécialisé.

V) Perspectives d'avenir

Contexte

L'année 2023 va être dense sur le plan sportif, du fait entre autres des Mondiaux de Para Athlétisme de Paris et de la poursuite de la préparation des JP de PARIS 2024.

De plus la DTN aimerait développer l'activité internationale des sports collectifs et des sports pour les personnes sourdes, qui ne sont pas les priorités de l'ANS. Cela signifie que les besoins

financiers pour atteindre nos objectifs sont très importants, et pas encore atteints au moment de l'AG.

Dans ces conditions, et en ayant en tête l'après 2024, il est important que la Fédération poursuive ses efforts pour augmenter le nombre de clubs et de licenciés, étudie la manière de développer les dons et maintienne ses actions pour rechercher de nouveaux partenaires.

Comme en 2021 et 2022, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être poursuivie en 2023. Vu les montants en jeu, il convient de travailler sur les contreparties des partenariats afin qu'elles soient alignées avec les objectifs de la FFH et permettent de contribuer au bon fonctionnement de la Fédération, de ses services et de ses commissions, pour la promotion du sport compétition et loisirs pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

La reprise de l'inflation et la dégradation du pouvoir d'achat, ainsi que des sous-effectifs notoires, par exemple en Comptabilité, nous ont conduit à prévoir en 2023 une augmentation de la masse salariale.

Enfin, la situation financière de la RIP s'améliore, mais la mise en œuvre du plan de reprise doit être régulièrement contrôlée.

V) Evènements survenus depuis la clôture

Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le 17 mars 2023 son jugement sur le redressement judiciaire de la RIP.

Il valide le plan de redressement proposé pour la RIP avec la société Sergic.

L'externalisation de la gestion de la paye a été démarrée en ce début d'année et sera complètement opérationnelle pour la paie d'avril.

VI) Proposition d'affectation du résultat

Les comptes 2022 (bilan, compte de résultat et annexes) vous seront soumis pour approbation après que vous aurez entendu le rapport de Madame Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM, Commissaire aux Comptes de notre Fédération.

L'assemblée générale devra ensuite se prononcer sur l'approbation des comptes et sur la proposition d'affectation du résultat en Report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat positif de l'exercice de 37 638 euros en report à nouveau.

Si l'Assemblée Générale vote l'affectation du résultat proposée :

- les réserves pour projet resteraient identiques à 682 500 € ;
- le report à nouveau passerait à 1 554 411 € ;
- et le total de fonds propres à 2 394 731 €.

VII) Couverture des besoins de Trésorerie

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale d'avril 2022, la Fédération a négocié avec la Société Générale la possibilité d'une facilité de trésorerie et la possibilité de souscrire un emprunt spécifique pour clore le litige avec la Ville de Paris.

En l'absence de besoin de trésorerie en 2022 et de finalisation de la négociation avec la Ville de Paris, ces deux outils financiers n'ont pas encore été mis en œuvre en 2022, mais pourront l'être en 2023.

VIII) Conclusion générale sur l'exercice comptable

Comme indiqué en 2022 :

« La poursuite d'une gestion saine et maîtrisée reste un impératif.

La volonté de développer l'activité sportive et le sport de haut niveau nécessite des moyens financiers que la Fédération doit continuer à rechercher.

Mais l'équilibre budgétaire doit aussi passer par le renoncement à certaines dépenses quand les ressources ne sont pas disponibles et par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. »

La recherche de ressources pérennes, licences, dons, partenariats pluriannuels, reste un objectif récurrent.

L'organisation de manifestations exceptionnelles doit être analysée au regard de la rentabilité pour la Fédération mais aussi à l'aune de l'intérêt sportif.

Le retour d'expérience sur le COMAP sera à cet égard intéressant.

En ce qui concerne le fonctionnement, en particulier pour tout ce qui a un impact financier, il convient de renforcer les contrôles et le suivi régulier, même si la Fédération a peu de moyens spécifiques pour le faire. Pour dégager du temps au service il faut poursuivre l'automatisation de certains process, quitte à se faire aider ponctuellement.

Ce travail de fond sur les process nécessite de retrouver un contexte de fonctionnement plus apaisé et de poursuivre la transversalité des échanges entre les équipes du DG et du DTN.

Fait à Paris, le 13 avril 2023

H. du Jeu
Trésorier Général